

ENTREPRISE

Adresse :

Tél. : / Mail :

Site internet :



FICHE D'AUTOCONTRÔLE CHAUDIÈRE BÛCHES SUR CONDUIT DE FUMÉE - CHAUFFAGE

INFORMATIONS CHANTIER

Client Réf. devis

Adresse

Date début travaux Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 Intervenant 3

Intervenant 2 Intervenant 4

Fait à (lieu) : Le (date) :

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien : <https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>



A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

Légende

- ✓ Conforme
 - ✗ Non conforme / Non vérifiable
 - ∅ Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

- | | ✓ | ✗ | ∅ | | ✓ | ✗ | ∅ |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Existence d'une note de calcul des déperditions ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. L'hydro-accumulation est correctement dimensionnée suivant la chaudière installée ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Si réutilisation du conduit de fumée existant : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Si conduit de fumée en boisseaux non tubé : les joints ne sont pas réalisés au plâtre et/ou les joints ne sont pas fissurés ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. La désignation du conduit de raccordement (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7. Si chaudière couplée avec un autre appareil sur un même conduit de fumée : les 2 appareils sont installés dans le même local ou dans deux locaux communiquant par un passage libre d'au moins 40 cm ² ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8. Si chaudière couplée avec un appareil gaz ou fioul sur un même conduit de fumée : présence d'un dispositif interdisant le fonctionnement simultané des deux appareils ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9. Présence d'une amenée d'air neuf sur l'extérieur ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. Section de l'amenée d'air neuf conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11. Présence d'une évacuation d'air vicié placée en partie haute et débouchant sur l'extérieur (si local dépourvu d'ouvrant) ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12. Conception du conduit de raccordement conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 13. Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 14. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 15. Aux vues des caractéristiques techniques de l'appareil et du dimensionnement de l'installation de fumisterie, l'installation d'un modérateur de tirage est-elle souhaitée ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 16. Si mise en oeuvre des réseaux de chauffage : dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ? RGE | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

.....

.....

.....

.....

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

- ✓ ✗ ∅
17. Si abandon d'un système de stockage (fioul) : enlèvement ou neutralisation de la cuve ?
18. Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ? **RGE**
19. Dégagements autour de la chaudière ainsi que son support sont conformes à la notice du fabricant (attention aux matériaux combustibles environnants) ? **RGE**
20. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire : action curative et préventive (désembouage, etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

- ✓ ✗ ∅
- ### Installation de la chaudière
21. La prise d'air doit être dégagée, placée face aux vents dominants, protégée par une grille facilement démontable, et son maillage doit être supérieur à 3 mm ?
22. La distance de sécurité entre le conduit de raccordement et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**
23. La distance de sécurité entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**
24. Le conduit de raccordement ne comporte pas de dispositif d'obturation sauf si la notice de l'appareil l'autorise (clé de tirage, etc.) ?
25. Si chaudière raccordée par l'arrière : présence d'un Té + tampon au niveau du conduit de raccordement ? **RGE**
26. Si chaudière raccordée par le haut : présence d'un Té+ tampon sauf dans le cas où la récupération des suies peut se faire depuis l'appareil ou la boîte à suies ? **RGE**
27. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?
28. Tension d'alimentation conforme à la plaque signalétique de l'appareil ?
29. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?
30. Présence d'une liaison équipotentielle ?
31. Pour protéger la chaudière de toute surchauffe, une vanne thermostatique calibrée en moyenne à 95°C alimente l'échangeur de décharge thermique, situé en partie haute de la chaudière ? **RGE**
32. Présence d'une vanne à 3 voies anti-retour froid en amont du circulateur ? **RGE**
33. Présence d'une soupape de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et la soupape de sécurité ? **RGE**
34. Raccordement conforme de la vidange de la soupape de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées ?
35. Existence de la loi d'eau ?
36. Pose correcte des sondes de régulation ? (ambiance, extérieure, de retour et/ou de départ). La sonde extérieure est placée à l'abri de l'ensoleillement, sur une paroi Nord ou à défaut sur une paroi Nord-Ouest ? **RGE**

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Mise en oeuvre de la fumisterie

37. Le conduit de raccordement est rigide, démontable et ne comporte pas de jeu ?

38. L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant ?
RGE

39. La somme totale des angles des coudes présents sur le conduit de raccordement n'excède pas 180° ?
RGE

40. Absence d'étranglement ?

41. La partie horizontale du conduit de raccordement possède une pente ascendante vers le conduit de fumée (minimum 3%) ?
RGE

42. La longueur de la projection horizontale du conduit de raccordement n'excède pas 3 m ?
RGE

43. En présence d'un modérateur de tirage, celui-ci est situé dans le même pièce que l'appareil et est en bon état ?
RGE

44. Dans le cas d'une variation de section avec le conduit de fumée, celle-ci se fait au niveau du départ du conduit de fumée et de manière progressive (jonction avec angle maximal de 45°) ?

45. Le conduit de fumée est accessible et ramenable sans déplacer l'appareil ?
RGE

46. Le conduit de fumée détient une allure verticale et ne possède pas plus de 2 dévoiements ?
RGE

47. L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant ?
RGE

48. La ou les traversées de plancher sont réalisées de manière conforme ?
RGE

49. Si passage d'un conduit métallique en volume habitable : il est coffré (en matériau incombustible si la distance de sécurité n'est pas assurée, ou non inflammable sinon) afin d'éviter tout déboîtement accidentel et ventilé ?
RGE

50. Si conduit de fumée avec départ au plafond : le pied du conduit de fumée débouche dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où se trouve l'appareil ?
RGE

51. En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n'excède pas :
- 50 °C dans les parties habitables ou occupées
- 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées.
RGE

52. L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie,dalle,etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ?

> Dans le cas d'une réhabilitation par tubage

53. La mise en oeuvre du tubage est conforme ?

54. Le tubage comporte une aération de l'espace annulaire (5 cm² en haut et 20 cm² en bas) ?
RGE

55. En présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes,etc.), la mise en oeuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

56. Isolant sur canalisations, y compris les raccords afin d'éviter les risques de brûlures ?
RGE

57. L'installation est protégée par un vase d'expansion (fermé ou ouvert) ?
RGE

58. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA (disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ?
RGE

59. Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ?

60. Mise en oeuvre conforme du ballon d'hydroaccumulation ?
RGE

61. Présence de thermomètres de contrôle de charge sur le ballon ?
RGE

62. Présence d'un isolant autour du ballon et installé de manière correcte ?
RGE

63. Le ballon d'hydroaccumulation est placé en dérivation et le raccordement des canalisations au ballon est correctement réalisé en rapport avec les piquages disponibles ?
RGE

64. Présence d'un ensemble robinets et manomètres ?

65. Présence d'une vanne à 3 voies au niveau du départ chauffage ?

66. Si émetteurs radiateurs : présence d'un système limitant la température sur le réseau de distribution en aval du ballon hydroaccumulation (ex. robinet thermostatique) ?
RGE

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

67. Si émetteurs radiateurs : présence de dispositif de réglage de débit (T de réglage,...)

68. Si émetteurs plancher chauffant : présence d'un dispositif de limitation de température indépendant de la régulation de la chaudière ? **RGE**

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

ETAPE 4  **MISE AU POINT / MISE EN SERVICE**

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

69. Réalisation d'un test d'étanchéité du conduit de fumée avant raccordement d'un nouveau système de combustion ?

75. Réglages et paramétrages de la régulation de l'appareil si présente ? **RGE**

70. Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) ? **RGE**

76. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 10 ppm pour ne pas représenter un risque ? **RGE**

71. Mise en route conforme de la chaudière et des équipements hydrauliques associés (circulateur, électrovannes,...) ? **RGE**

77. Le taux de CO dans l'air ambiant est inférieur à 50 ppm pour ne pas présenter un Danger Grave et Imminent ? **RGE**

72. Après la mise en route de l'appareil et la montée en température : Vérification du tirage du conduit, notamment l'absence de refoulement ? **RGE**

78. Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?

73. Les joints d'étanchéité de fumée sont en bon état ? **RGE**

79. Si plancher chauffant : Température de départ < 50°C et Température de surface plancher < 28°C ?

74. Le foyer est propre (encrassement léger) et ne présente pas de traces de condensation à l'intérieur de la chaudière (hors foyer inversé) ?

80. Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ? **RGE**

81. Vérifications du bon fonctionnement du modérateur de tirage et réglages si nécessaire ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

82. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?

✓ ✗ ∅

83. Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?

✓ ✗ ∅

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 5 RÉCEPTION

84. La documentation technique du système installé est remise en langue française ?

✓ ✗ ∅

88. Une explication du fonctionnement de l'installation doit être donnée au client.

✓ ✗ ∅

85. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?

89. Les consignes d'entretien et de maintenance doivent être communiquées au client.

86. Remise d'un rapport de mise en service ?

87. Les consignes d'usage doivent être communiquées au client :

- une démonstration de l'allumage et du fonctionnement de l'appareil est réalisée
- la nécessité d'utiliser le combustible approprié est explicitée :

> taille des bûches adaptée au foyer ;

> charge des bûches adaptée au foyer et

taux d'humidité des bûches inférieur à 20%

> essence du combustible conforme (résineux, feuillus)

- la nécessité d'une amenée d'air et de son entretien est expliquée (il ne faut pas y apporter des modifications et s'assurer que la grille est bien dégagée).

- un éventuel changement de son système de ventilation peut entraîner une modification de l'installation.

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)